



**GOUVERNEMENT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Paris, le 17 mars 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Développer les mobilités actives pour lutter contre la perte d'autonomie : Jean-Marc Zulesi remet son rapport au Gouvernement**

**Le député Jean-Marc Zulesi a remis ce jour son rapport sur les mobilités actives à Brigitte Bourguignon, ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie.**

Ce rapport, fruit d'une mission confiée à Jean-Marc Zulesi par le Gouvernement en novembre 2021, vise à développer les mobilités actives pour lutter contre la sédentarité et retarder la dépendance des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap. Les mobilités actives participent également à limiter le risque de chutes invalidantes chez les personnes âgées.

Le député identifie plusieurs freins qui empêchent leur développement, comme la prévalence de l'usage de la voiture, le manque d'accessibilité de la voirie et de certains équipements publics, ou encore les inégalités socio-économiques.

Afin de lever ces freins et de réellement promouvoir les mobilités actives dans tous les territoires, le rapport dresse 21 recommandations, structurées autour de trois axes prioritaires d'actions :

- **La nécessité de s'inscrire dans une logique globale de prévention et de sensibilisation** de l'ensemble des acteurs et de la société, par exemple, avec la création d'un rendez-vous de prévention ciblant en priorité les publics fragiles.
- **Une action sur les comportements** pour lever les freins sociaux à la pratique des mobilités actives, par exemple en développant les outils dédiés à une pratique sécurisée de l'activité physique (aides techniques, tricycles...).
- **L'inscription des territoires au cœur de ce virage vers les mobilités actives**, en garantissant notamment que les cœurs de ville et les environnements périurbains soient des lieux agréables et sécurisés pour tous.

Pour Olivier Véran « *Ce rapport révèle le potentiel immense des mobilités actives dans la prévention de la perte d'autonomie. Le "sport sans s'en rendre compte" est l'une des clés pour vivre le plus longtemps possible en bonne santé. Permettre à chacun de se déplacer de manière active et sécurisée, au quotidien, c'est aussi relever le défi du grand âge et de l'autonomie.* »

Pour Brigitte Bourguignon « *Ce rapport identifie des pistes opérationnelles pour faciliter la pratique des mobilités actives dans tous les territoires, à tous les âges de la vie. C'est un enjeu de santé publique et d'autonomie de chacun qui est majeur, à l'exemple du plan antichute des personnes âgées que je viens de lancer et dont les mobilités actives sont une composante essentielle* »

Pour Roxana Maracineanu « *L'activité physique est l'une des solutions pour vieillir en bonne santé et retarder le plus possible la perte d'autonomie. Pourtant, plus du quart des adultes de 65-79 ans ont un comportement associant inactivité physique et sédentarité et 73% d'entre eux passent plus de 3 heures par jour assis. Or, il faut bouger, au quotidien. Tout doit être mis en œuvre pour faciliter la locomotion et la mobilité des personnes avançant en âge, dans des conditions sécurisées par l'État, les institutions, les entreprises, les collectivités, les urbanistes et les professionnels de santé et du sport. C'est cette réponse conjuguée que les Maisons Sport-Santé apportent au service de nos aînés.* »

Pour Sophie Cluzel « *Les propositions de ce rapport tracent des perspectives concrètes pour renforcer le recours aux mobilités actives. Pour les personnes en situation de handicap, c'est un sujet essentiel qui nous invite notamment à consolider notre action en faveur de la pratique sportive, et plus globalement de l'accessibilité au quotidien.* »

**Contact presse :**

**Ministère chargé de l'Autonomie  
Cabinet de Brigitte BOURGUIGNON**

01 40 56 63 74

[sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr)

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr)